

Salaire d'Alda Greoli : « Lutgen et Demotte nous ont menti ! »

Françoise Bertieaux (MR) dénonce une demande de paiement faite au Parlement. Alda Greoli se défend

La nomination de deux ministres pour remplacer Joëlle Milquet coûtera-t-elle finalement plus cher que promis ? Une demande de paiement de salaire d'Alda Greoli a en tout cas été faite au Parlement de la Communauté française. Mais la nouvelle ministre promet de le rembourser par la suite...

La polémique était née lors de la démission de Joëlle Milquet, à la mi-avril. Le cdH l'avait remplacée par deux ministres : Alda Greoli et Marie-Martine Schyns. Face à la polémique sur l'inflation ministérielle, son président, Benoît Lut-

gen, avait promis que « des économies dans les cabinets seraient réalisées pour que cela ne coûte pas un euro de plus ».

Promesse tenue ? « Absolument pas ! », s'exclame aujourd'hui la chef de file MR au Parlement de la Communauté française, Françoise Bertieaux. « Voici quinze jours, au Bureau du Parlement, Alda Greoli nous a demandé la prise en charge de son salaire par le Parlement. Elle s'est engagée à le rembourser par la suite mais on ne voit pas bien comment ni quand. D'autant que, ce lundi, nous avons débattu de l'ajustement budgétaire et qu'on n'y trouve trace d'aucun remboursement à venir ! »

Pour bien comprendre ce dont il s'agit, il existe une bizarrerie au Parlement de la Communauté française. « Lorsqu'un député devient ministre, la partie de son salaire équivalent à son traitement de député reste à charge de son parlement de base - donc le Parlement wallon ou le Parlement bruxellois », résume M^{me} Bertieaux. « Mais à la Communauté française, en plus, le Parlement prend en charge le sur-

plus de son traitement ministériel. Dans le cas de M^{me} Schyns, cela s'annule puisqu'elle remplace M^{me} Milquet, et hérite donc de son surplus ministériel. Par contre, Alda Greoli n'étant pas députée, cela fait donc un traitement ministériel plein supplémentaire à payer... »

HUIS CLOS

« J'avais interrogé Rudy Demotte suite à la promesse de Benoît Lutgen disant que ça ne coûterait pas un centime de plus aux contribuables, et que ce salaire serait économisé ailleurs sur les frais de fonctionnement du cabinet de M^{me} Greoli. Demotte m'avait juré la même chose. Or, au Bureau réuni à huis clos voici quinze jours, la majorité a décidé que le Parlement prendrait bien en charge un traitement de plus, celui de M^{me} Greoli. Lutgen et Demotte ont donc tout simplement menti ! »

Selon nos informations, Alda Greoli a effectivement bien déposé, en mai, une demande en ce sens via son secrétaire de cabinet, ainsi qu'en atteste une note officielle du greffier du Parlement.

Elle s'y engage à le rembourser par la suite.

« On s'est engagé à ce que l'opération soit totalement blanche et elle le sera au final », rétorque de son côté le porte-parole d'Alda Greoli. « Après réflexion, il est juste apparu qu'il était plus simple de procéder de la sorte : le Parlement avance l'argent du traitement de la ministre et on le lui remboursera plus tard, sur base d'une note de créance trimestrielle. Je peux vous dire que, depuis le 19 avril, on se serre la ceinture : on n'a plus qu'un seul secrétaire de cabinet pour les cabinets Schyns et Greoli, on partage les équipes budgétaires... »

Le porte-parole de la ministre est donc clair : « Le cabinet remboursera tout ce qu'il doit au Parlement dans le cadre de ce traitement, et ce à compter du premier jour. Dès que nous recevrons la facture trimestrielle du Parlement, nous l'acquitterons. Il est par ailleurs normal que ce ne soit pas à l'ajustement budgétaire : cela relève de notre enveloppe globale... »

CHRISTIAN CARPENTIER

« Le cabinet remboursera tout ce qu'il doit au Parlement dans ce cadre »

« Il faut une transparence totale comme en Flandre »

Françoise Bertieaux ne fait pas que traquer le surcoût budgétaire en question. Avec Valérie de Bue et Alain Destexhe, elle dépose également une proposition de décret. Il vise à instaurer une réelle transparence dans la composition et le fonctionnement des cabinets ministériels.

« En Flandre, il existe une publication annuelle d'un rapport sur l'ensemble du personnel qu'a été au service du gouvernement sur l'année écoulée », explique Françoise Bertieaux. « On y trouve aussi la clarté sur le montant de la rémunération de chaque ministre, avec la précision de qui paie quoi. Cela me paraît élémentaire. Or, en Communauté française, c'est pour le

moins flou ! Le citoyen a pourtant le droit de savoir. Tout comme le Parlement, qui est censé contrôler le gouvernement, et qui doit donc être pleinement en mesure de le faire ! »

Un volet de la proposition de décret vise donc à imposer la transparence à chaque ministre. Chaque année, le Parlement francophone recevrait, par ministre, le montant total des rémunérations, en ce compris les indemnités, de même que l'origine des sommes perçues. Proviennent-elles du Parlement ou du gouvernement ? Et si c'est des deux, de combien à charge de chacun ?

CH. C.